



Etablissement Public Foncier
de Grand Est



Le Montsaugeonnais

Etablissement Public Foncier de
Grand Est
Service Opérationnel DTS

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

LE MONTSAUGEONNAIS - Maitrise d'œuvre - Réhabilitation

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

26-019

Date limite de remise des plis

20/05/2026 à 12:00

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

L'acheteur agit en tant que coordonnateur d'un **groupement de commandes**.

Convention constitutive d'un groupement de commandes momentané pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre et de travaux de requalification entre **la commune du Montsaugonnais** et **l'EPFGE** pour le projet de requalification de la maroquinerie en pole médical, conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande Publique. L'EPFGE est désigné coordonnateur du groupement et sera chargé de la gestion des procédures.

Membre 1 et coordonnateur du groupement de commande :

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GRAND EST,

Service Opérationnel DTS

Rue Robert Blum - C.S. 10245

54701 PONT A MOUSSON CEDEX

Téléphone : 03 83 80 40 20

Courriel : contact@epfge.fr

Site internet : <https://www.epfge.fr/>

Membre 2 :

LA COMMUNE DE LE MON TSAUGEONNAIS,

3 rue de la gare de Prauthoy,

52190 LE MON TSAUGEONNAIS

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **LE MON TSAUGEONNAIS - Maîtrise d'œuvre - Réhabilitation**

Le présent marché vise la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel, une partie de la maroquinerie sur la commune du Montsaugonnais en cabinets médicaux et commerce de proximité.

Le marché comprend les éléments de missions de base de type réhabilitation au sens de la loi MOP étendue aux études d'exécution et une mission complémentaire OPC.

Les travaux envisagés par les Maîtres d'Ouvrage sont répartis de la manière suivante :

pour la commune du Montsaugonnais

- VRD

- Aménagements intérieurs

- Photovoltaïques

pour l'EPFGE

- Désamiantage et curage

- Structure

- Clos couvert.

Code CPV	Libellé CPV
71300000-1	Services d'ingénierie

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	LE MONTSAUGEONNAIS - Maitrise d'œuvre - Réhabilitation
Acheteur	Groupement de commande entre l'Etablissement Public Foncier de Grand Est et La Commune Le Montsaugonnais
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	11 rue de la Tour, Vaux sous Aubigny 52190 Le Montsaugonnais
Délai	24 Mois à compter de juillet 2026 à titre indicatif - Marché sans mise en concurrence ultérieur avec le même titulaire possible
Variation des prix	Révisables (formule), formule $0,15 + 0,85 \times (I_m/I_o)$
Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration sur l'honneur : Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation (modèle fourni par l'acheteur).
- Programme de maîtrise d'œuvre et ses annexes :
 - Annexe 01 – Plan topographique du site
 - Annexe 02 – Plan rdc intérieur
 - Annexes 03 – Coupes intérieures et relevés des façades du bâtiment 1
 - Annexes 04 – Etude structure de la charpente métallique
 - Annexe 05 – Etude faisabilité – Carnet de plans
 - Annexe 06 – Diagnostic amiante avant travaux
 - Annexe 07 – Diagnostic plomb avant travaux
 - Annexe 08 – Etude historique SSP
- RC : Règlement de la consultation
- Actes d'engagements : Acte d'engagement pour le maitre d'ouvrage EPFGE
Acte d'engagement pour le maitre d'ouvrage Commune Le Montsaugonnais
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 3 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

Les candidats sont informés que les questions et les demandes d'informations complémentaires pendant la phase consultation, seront reçues jusqu'au **huitième** jour avant la date limite de remise des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en tant que titulaire et en tant que cotraitant d'un groupement.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Il est demandé au candidat qui s'appuie sur les capacités financières d'une autre entreprise de fournir un engagement de cette dernière.</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la</i>

Document	Descriptif
	<pre> prestation) : Architecture : Architecte DPLG/HMONP avec références de réhabilitation ou Qualification OPQIBI n°1931 « Maîtrise d'œuvre en rénovation de bâtiment en site occupé » ou OPQIBI n°1225 « Etude en restauration d'ouvrages » ou qualification équivalente ou références équivalentes Bâtiment - structure (métallique et béton) : Qualification OPQIBI n°1202 « Étude de structures béton courantes » ou Qualification OPQIBI n°1204 « Etude de structures métalliques courantes » ou qualification équivalente ou références équivalentes Désamiantage : Qualification OPQIBI n°0902 « Maîtrise d'œuvre en désamiantage » ou qualification équivalente ou références équivalentes Thermique : Qualification OPQIBI n°1315 « Étude thermique réglementaire (RT 2020/RE 2020) » Fluides : Qualification OPQIBI n°1320 « Maîtrise d'œuvre de fluides courants » ou qualification équivalente ou références équivalentes – Photovoltaïque : Qualification OPQIBI n°2015 « Maîtrise d'œuvre des installations solaires utilisant l'énergie solaire photovoltaïque » VRD : Qualification OPQIBI n°1811 « Maîtrise d'œuvre de voirie et réseaux divers courants » ou qualification équivalente ou références équivalentes OPC : Qualification OPQIBI n°0301 « Ordonnancement Planification Coordination d'exécution courant » ou qualification équivalente ou références équivalentes </pre>
Références fournitures et services	Liste des principales références similaires aux prestations objet du présent marché effectuées durant les 5 dernières années. Indiquer le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
Autres justificatifs	
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation (modèle fourni par l'acheteur).

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Actes d'engagement	Un Acte d'engagement <u>par maître d'ouvrage</u> (soit 2 actes d'engagements distincts)

Document	Descriptif
Mémoire technique	<i>Le mémoire technique ne devra pas dépasser 30 pages recto (page de garde et sommaire exclus). Les pages supplémentaires de seront pas analysées. Les CV seront en annexe.</i> <i>Ce mémoire doit être conforme aux prescriptions du cahier des charges et comprendre les éléments suivants :</i> Partie 1 – La constitution et l'organisation de l'équipe affectée à la mission - <i>Présentation de l'équipe avec indication des titres d'études, de l'expérience professionnelle et du domaine d'expertise de chacun des membres,</i> - <i>Présentation de l'organisation de l'équipe projet à travers un organigramme,</i> - <i>Désignation d'un correspondant et de son suppléant, gestion des absences</i> - <i>Tout autre élément permettant de justifier des compétences nécessaires à la conduite du projet et mises en évidences dans le programme de travaux et les divers documents de la consultation.</i> Partie 2 – Spécificités et enjeux du projet - <i>Identification et compréhension du contexte, des spécificités et des principaux enjeux du projet</i> - <i>Présentation des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs ou propositions d'optimisations</i> - <i>Tout autre élément permettant d'appréhender la compréhension des spécificités du projet par le candidat afin de répondre aux objectifs du pouvoir adjudicateur.</i> Partie 3 – Méthodologie et réactivité - <i>Déroulement est gestion des différentes phases au sein de la MOE</i> - <i>Pilotage de l'équipe de MOE par le mandataire – travail de synthèse</i> - <i>Echanges, synthèse entre la MOE et les deux MOA du groupement de commandes</i> - <i>Réactivité et délais d'intervention selon les phases de la mission</i>

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat doit fournir à l'appui de son offre, en application de l'article R. 2193-1 du Code de la Commande Publique, l'ATTR12 ou une déclaration mentionnant :

- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- le montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

La taille maximale de l'offre remise par le candidat ne pourra dépasser 1 GO.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

EPFGE
Rue Robert Blum - C.S. 10245
54701 PONT A MOUSSON CEDEX
Contact : Plateforme des achats de l'Etat - PLACE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Opérateurs économiques distincts :

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres, et leur pondération, sont les suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	Valeur technique
- Sous critère n°1 Équipe Projet (15 pts)	Adéquation de la constitution et de l'organisation de l'équipe affectée à la mission pour chaque phase (conception et réalisation) : désignation et présentation de l'équipe avec indication des compétences et expériences professionnelles de chacun des membres.
- Sous critère n°2 Compréhension du projet - Méthodologie et optimisation (15 pts)	Qualité et pertinence de la note explicative au sein de laquelle le candidat détaille sa compréhension de l'opération, son analyse des objectifs et des enjeux et les moyens mis en œuvre pour les atteindre ou propositions d'optimisations.
- Sous critère n°3 Organisation et réactivité (30 pts)	Adéquation de l'organisation proposée en phase études pour le pilotage du mandataire avec les MOA en groupement de commandes et réactivité aux sollicitations. Présence et délais d'intervention en phase exécution pour la coordination, le suivi des travaux et la gestion des aléas. Gestion des absences.
2. Prix (40 %)	Prix

Le critère valeur technique sera noté sur 60 points. Toute note inférieure à 30 points sera éliminatoire.

Le prix des prestations sera noté sur 40 points.

La note maximale du critère prix sera attribué à l'offre la moins disante, les autres offres obtiendront une note inversement proportionnelle.

En cas d'égalité totale de points entre plusieurs candidats, le classement sera effectué sur la base du critère « valeur technique ».

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Négociations :

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Châlons-en-

25, rue du Lycée

Châlons-en-Champagne Cedex

51036

Téléphone : 03 26 66 86 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Télécopie : 03 26 21 01 87

Site internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)